

COMMUNE DE WIESVILLER

Département
de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025 à 19 h 30

Nombre des membres
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PHILIPPI Franck, maire.

Membres présents :
11

PRESENTS : SCHALLHAMMER Dominique ; LETT Michel ; SCHWARTZ Marlène ; LETT Mathieu ; THALEZ Robin; SEILER Géraldine ; SCHNEIDER Agathe ; PEIFER Emilie ; POTIER Luc ; SCHEIDHAUER Anne ; PIRON Christelle

Date de convocation :
18.09.25

Absents excusés : BEYER Didier représenté par Dominique SCHALLHAMMER, EYERMANN Elodie représentée par PEIFER Emilie, LETT Elodie représentée par PHILIPPI Franck.

Nombre de procuration(s) : 3

Absent non excusé : -

Secrétaire de séance : Mme SCHEIDHAUER Anne

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2025**
- **Présentation projet Fondation « Vincent de Paul »**
- **Acquisition de terrains**
- **Autorisation d'enfouissement d'une ligne de haute tension**
- **Fixation tarifs d'intervention sur le domaine privé**
- **Mise à disposition bureau MAM**
- **Divers**

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2025 a été adopté à l'unanimité

I - PRESENTATION PROJET FONDATION « VINCENT DE PAUL »

Monsieur Vincent GUEHL, Responsable Patrimoine auprès de la Fondation « Vincent de Paul », présente au Conseil Municipal la vocation de la fondation et ces projets.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation a été fondée à l'origine par la Congrégation des Sœurs de la Charité. Elle a pour vocation d'aider les personnes âgées, les malades, les enfants et les personnes en situation de précarité. Elle gère divers établissements et projets, notamment, des hôpitaux, des résidences pour personnes âgées, des services de soins et d'accompagnement, et des actions de solidarité. Son Conseil d'Administration est composé de différents collèges, incluant des fondateurs, des personnes qualifiées, des représentants de la société civile, ainsi que des autorités locales et religieuses.

La Fondation a aussi un projet institutionnel à long terme qui vise à développer et à améliorer ses services en installant notamment des résidences « autonomie » à destination des personnes âgées. L'exemple le plus proche se situe à LEMBERG (Moselle).

Aussi, dans ce cadre, la construction d'une résidence pour personnes âgées, similaire au projet de Lemberg, est étudiée par les instances de la Fondation sur la commune de Wiesviller.

Le Conseil Municipal est favorable à l'idée d'installation d'une résidence autonomie pour les seniors à WIESVILLER, projette d'approfondir l'étude de cette opportunité et accepte que la Fondation étudie un projet sur la commune.

II - ACQUISITION DES TERRAINS SCHUSTER/WENNEKERS

Le maire propose au Conseil Municipal l'acquisition des terrains énumérés ci-dessous sis sur ban de la commune de Wiesviller nécessaires à la réalisation d'un projet de lotissement derrière le cimetière et venant compléter l'acquisition de terrains décidée par délibération en date du 25 mars 2022, à savoir :

1 / Les parcelles de terrains appartenant à M. SCHUSTER Edmond et son épouse Mme SCHMITT Colette domiciliés à Wiesviller suivantes :

- **section 4 n° 72** d'une superficie de 21.46 ares
- **section 4 n° 73** d'une superficie de 02.16 ares
- **section 4 n° 74** d'une superficie de 12.58 ares
- **section 4 n° 75** d'une superficie de 07.71 ares

soit un total de **43 ares 91 ca** au prix de **500 € l'are** s'élevant à un montant total de **21 955 €** (vingt et un mille neuf cent cinquante-cinq euros)

2 / La parcelle de terrain appartenant à Mme SCHUSTER Marie-Louise veuve WENNEKERS, domiciliée à Wiesviller suivante :

- **section 4 n° 71** d'une superficie de 21.09 ares au prix de **500.00 € l'are** s'élevant à un total de **10 545 €** (dix mille cinq cent quarante-cinq euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles de terrain tel que proposé par le Maire selon les conditions énumérées ci-dessus
- 2) **CHARGE** le Maire de procéder à cette acquisition et **AUTORISE** à signer tous les documents et acte administratif se rapportant à cette acquisition.

III - AUTORISATION ENFOUISSEMENT LIGNE HAUTE TENSION ENEDIS

Le Maire expose ;

Dans le cadre de la construction d'une maison individuelle rue du Stade concernant la famille SPOHR/HENSGERN, la commune est amenée à permettre la réalisation par Enedis d'ouvrages souterrains sur la parcelle cadastrée section 05 n° 0217.

Considérant que ces travaux sont nécessaires à l'enfouissement d'une ligne de haute tension à savoir :

- Implantation d'une canalisation et ses accessoires dans une bande de 3m de large sur une longueur totale d'environ 180 mètres
- Les bornes de repérage si besoin ;

Considérant que ces travaux sont indispensables pour garantir la sécurité et la conformité des infrastructures électriques de la zone ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre :

DECIDE

- d'autoriser le Maire à signer au nom de la commune la convention de servitude avec Enedis, permettant la réalisation des ouvrages souterrains nécessaires,
- de préciser que cette convention portera sur une durée et des conditions définies par les parties, dans le respect des réglementations en vigueur,
- de donner mandat au Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la bonne exécution de cette convention.

IV - FIXATION TARIFS D'INTERVENTION SUR LE DOMAINE PRIVE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 octobre 2024 relatif à l'obligation d'entretien des abords des propriétés par leur propriétaire,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire au maintien de la commune dans un état constant de propreté, d'hygiène, de sécurité et de commodité de passage,

Considérant que certains propriétaires ne respectent pas leurs obligations d'entretien, ce qui engendre des nuisances sur le domaine public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- que, dorénavant, après courrier de notification préalable, la commune entreprendra les travaux d'entretien des abords d'une propriété en cas de non-respect des obligations du propriétaire sur ses parcelles,
- que les frais engagés seront facturés au propriétaire concerné à hauteur de **100 €/heure** (comprenant l'utilisation de matériel/engin + la main d'œuvre des agents communaux),
- de mandater le Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

V - MISE A DISPOSITION BUREAU MAM

Le Maire expose ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par Flora WOJTKOWIAK, Elodie PASQUIER et Laura SCHULER porteuses d'un projet commun de création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur le ban de la commune de WIESVILLER,

Vu le besoin de disposer d'un lieu de rencontre parentale adapté aux normes PMR,

Considérant que le foyer Saint-Barthélemy répond à ces normes,

Considérant que ces rencontres ne concernent pas l'accueil des enfants mais un lieu d'échange avec les parents,

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en encouragement à la création d'une MAM dans le village répondant à un besoin local en termes de garde d'enfants et de soutien aux familles,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

De mettre à disposition le foyer Saint-Barthélemy pour des rencontres parentales occasionnelles liées à la MAM, pour une durée de 2 ans renouvelable, sous réserve d'une convention définissant les modalités d'utilisation, de sécurité et d'entretien de la salle.

VI - DIVERS

M. Michel LETT, 1^{er} adjoint au maire, informe le Conseil Municipal que le véhicule Renault Master a été vendu pour un montant de 650 €.

La secrétaire,
Anne SCHEIDHAUER

Le Maire,
Franck PHILIPPI

